



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Moselle

Commune : Audun-le-Tiche

Autres communes :

R500

Appellation : Nécropole mérovingienne

Monument(s)

Appellation : Nécropole mérovingienne

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 03/12/2021

Étendue de la protection : Sont classés en totalité au titre des monuments historiques l'ensemble des tombes découvertes, le fanum, le puits votif, les vestiges enfouis et le sol de la parcelle 152, constituant le site de la nécropole mérovingienne, à l'exclusion du calvaire, des stations du chemin de croix, de la chapelle Sainte-Barbe et du portail d'entrée. L'ensemble étant situé au lieu-dit « Bois de Butte » à Audun-le-Tiche (Moselle), sur la parcelle n°152 d'une contenance 28 021 mètres carrés figurant au cadastre section 8, et appartenant à la commune de Audun-le-Tiche (Moselle), 12 rue du Maréchal Foch, immatriculée sous le n° SIREN 215 700 386, par acte passé devant Maître SCHMITT, notaire à Aumetz le 9 mars 1987, publié au Livre Foncier par acte du 3 avril 1987, inscrit au Livre Foncier le 6 juin 1988.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.